

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Réunion du 10 avril 2008**  
( date de convocation : 4 avril 2008 )

**Membres présents** : messieurs Boileau, Vocoret, Bellat, madame Tupinier-Vaillant, adjoints délégués,  
messieurs Simonot, Christophe et Guilhoto adjoints spéciaux  
mesdames et messieurs Delingette, Berthier, Tremblay, Dupré, Drombry, Fromonot, Clerc, Cislaghi, Camus et Belleville  
sous la présidence de monsieur Gendraud, maire .

**Membres excusés** : monsieur Vallade ( pouvoir de vote à monsieur Boileau ),  
monsieur Merceron ( pouvoir de vote à monsieur Bellat ) et madame Aubron  
( pouvoir de vote à madame Berthier ) .

**Membres absents** : madame Da Cruz-Rodrigués et monsieur Lacouture .

Le compte-rendu du conseil municipal du 19 mars 2008, après lecture, est accepté sans observations .

**COMPTE-RENDU**

**Informations municipales**

- les résultats de contrôle du 12 février dernier, confirment que l'eau potable distribuée est conforme à la réglementation .
- en raison de la bonne gestion du réseau d'assainissement des eaux usées, la Commune de Chablis s'est vue distinguée par le Comité des Primes de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie . Cette approbation est valable pour les années 2008 à 2010 .
- La Commune de Chablis est caution pour les emprunts réalisés par l'Association foncière et l'Association Syndicale d'aménagement des Chemins ( ASAACCC ) . Au 31 décembre 2007, ces associations étaient à jour dans leurs remboursements .

**Comptes administratifs**

Après lecture des différents comptes administratifs 2007, par monsieur Boileau, 1<sup>er</sup> adjoint, et après que le maire se soit retiré, les conseillers municipaux ont accepté, à l'unanimité, les comptes administratifs 2007 . L'ensemble de différents comptes administratifs donnent un excédent de 1.060.831,30 € .

De même, les comptes de gestion du trésorier municipal sont acceptés à l'unanimité, les comptes de gestion et les comptes administratifs devant être identiques .

**Budgets primitifs 2008**

- budget général : afin de tenir comptes des règles législatives et des contraintes liées d'une part à l'activité de la commune ( celle-ci est égale à une collectivité de 5.000 à 10.000 habitants ) et d'autre part à la baisse de la population révélée

lors du dernier recensement, les conseillers municipaux décident d'augmenter les taux de fiscalité de 2,5% . De ce fait le budget de fonctionnement s'élève ( en dépenses et en recettes ) à 3.677.024,42 € et en section d'investissement à 3.103.977,09 € . Les principales dépenses sont : réfection des trottoirs du centre-ville, mise en place d'une zone 30 jumelée avec une zone bleue, enfouissement des réseaux avenue d'Oberwesel, aménagement de l'éclairage public, réfection de la voirie à Poinchy, renouvellement de véhicules pour les services municipaux, mise en sécurité électrique des bâtiments communaux, aménagements de voirie et d'espaces verts, mise en place de la 2<sup>ème</sup> tranche de l'opération « Cœur de Village » ( rénovation de la mairie-annexe de Milly, réhabilitation de deux logements communaux à Milly, réhabilitation du logement de l'ancienne gare avec aménagement d'un nouveau local pour Amidon 89, création d'une réelle place des Peulons ), ainsi que la 2<sup>ème</sup> tranche de rénovation des couvertures de l'église Saint Martin, sans oublier l'action pour la propreté des rues et trottoirs de Chablis .

- budget annexe des services de distribution de l'eau potable et de l'assainissement : en fonctionnement les dépenses et les recettes s'équilibrent à 1.363.426,55 € et en investissement à 1.890.302,81 € . Les principales dépenses prévues sont la lutte contre les odeurs à la station d'épuration, le diagnostic des réseaux d'assainissement et des eaux pluviales, des aménagements ponctuels sur le réseau d'assainissement et la création d'un réseau d'eaux pluviales devant l'église de Milly .
- budget annexe du funérarium et budget annexe de la zone d'activités des Lys : ce sont essentiellement des dépenses et recettes liées au fonctionnement de ces budgets annexes . Après la cession de la dernière parcelle en zone des Lys, le budget de celle-ci sera soldé et les restes reversés au budget général .

### **Réseau d'éclairage public**

- après ouverture des plis et vérifications des propositions par le maître d'œuvre, le marché est dévolu à l'entreprise Forclum d'Auxerre pour un montant de 108.134,41 € ( hors taxes )

### **Affaires diverses**

- personnel municipal : le poste de chef de police municipale est transformé en poste de chef de service de la police municipale
- afin de tenir des spécificités de la salle de Poinchy, les tarifs de location de cette salle sont réactualisés ( 160 € pour les chablisiens et 260 € pour les non chablisiens ) .
- les conseillers municipaux, suite à la décision du maire de lutter pour la propreté des voies communales et des trottoirs, instaurent une tarification spéciale concernant le nettoyage par les employés communaux .

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20**

